

Déclaration commune de la Ministre des Armées française et du Secrétaire d'État à la défense britannique à l'occasion du dixième anniversaire de Lancaster House

Accéder à la version anglaise

2 novembre 2020

Le 2 novembre 2010, la France et le Royaume-Uni signaient les traités de *Lancaster House*, créant un partenariat bilatéral à long terme dans le domaine du nucléaire, de la défense et de la sécurité. Cette journée, qui marque le dixième anniversaire des Traités, est l'occasion de réaffirmer l'importance qu'ils continuent à avoir pour nos deux pays. Face aux défis changeants auxquels nous faisons face dans le domaine de la défense et de la sécurité, le Royaume-Uni et la France ont noué un partenariat de défense puissant et profond, accompagné d'un dialogue continu et fourni, à tous les niveaux, sur les questions de défense et de sécurité, et d'une volonté partagée de relever le niveau d'ambition sur tous les sujets qui nous lient. Dès 1995, la France et le Royaume-Uni, seules puissances nucléaires européennes, ont affirmé clairement qu'ils n'imaginaient pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'un des deux pays pourraient être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre ne le soient aussi. Ce haut niveau de confiance mutuelle se traduit au quotidien par une coopération étroite sur les sujets de défense. Nous sommes deux leaders de la sécurité et de la défense : la somme de nos deux budgets représente près de 40% du budget d'investissement de défense des alliés européens et plus de 50% des dépenses de recherche et technologie. Nous sommes fiers de nos forces armées et saisissons l'occasion de cet anniversaire pour rendre hommage à tout ce qu'elles ont su accomplir ensemble. Nous continuerons à œuvrer ensemble, au travers de l'OTAN et des autres enceintes multilatérales, telles que l'Initiative européenne d'intervention (IEI), afin de relever les défis communs auxquels nous sommes confrontés et de renforcer notre défense collective.

Ces dix dernières années, nos forces armées ont travaillé ensemble pour atteindre le niveau inédit d'intégration envisagé en 2010. Nous avons aujourd'hui le plaisir d'annoncer que la Force expéditionnaire commune interarmées (*Combined Joint Expeditionary Force – CJEF*) que nous nous étions alors engagés à mettre en place a désormais atteint sa pleine capacité opérationnelle¹. Il s'agit de l'aboutissement d'un programme d'entraînement et de montée en puissance initié il y dix ans. Nos forces armées ont désormais atteint un niveau d'interopérabilité sans précédent. Grâce à ce travail, nous disposons d'un outil flexible permettant de déployer conjointement jusqu'à 10 000 soldats, marins et aviateurs sur un spectre étendu de mission, allant de la simple assistance aux populations après une catastrophe naturelle jusqu'aux opérations de combat de haute intensité les plus complexes. Cette force constitue une contribution européenne unique à la sécurité euro-atlantique. Et nous allons poursuivre nos efforts : un programme en cours vise à consolider ces acquis et à les adapter aux évolutions de l'environnement dans divers domaines tels que les SIC, le cyber, l'espace, les échanges de renseignements et la gestion de l'information. Nous utiliserons également la *CJEF* comme cadre de développement pour améliorer l'interopérabilité future

¹ La CJEF a été conçue pour être une force d'intervention capable d'effectuer des opérations d'entrée en premier de court terme. Elle dispose d'une capacité d'environ 10 000 hommes. Il ne s'agit pas d'une force prépositionnée ou permanente. Elle utilisera en principe des procédures OTAN. La CJEF s'appuiera sur les forces nationales rapidement déployables qui seront déclarées disponibles. Elle sera en mesure, le cas échéant et sous réserve d'accords bilatéraux, d'intégrer au niveau tactique inférieur des équipements ou des personnels de pays tiers.

des équipements, outils logistiques et d'ingénierie, et des installations médicales et énergétiques, de nos forces armées.

Pour autant, la *CJEF* n'est pas et n'a pas vocation à être notre unique enceinte de coopération. Nos forces armées continuent à travailler conjointement, presque sans interruption, sur de multiples théâtres d'opération. Notre capacité à mener en commun des opérations militaires reste un objectif fondamental. À l'heure actuelle, nos forces armées sont engagées ensemble au Levant, au sein des opérations *Chammal* et *Shader* dans le cadre de la Coalition internationale contre *Daech*. Depuis 2018, des personnels britanniques apportent un soutien direct à l'opération française *Barkhane* au Sahel, avec le déploiement de trois hélicoptères de transport lourd CH-47 *Chinook* au Mali. Les forces françaises sont également déployées sous nation-cadre britannique en Estonie, dans le cadre de la présence avancée renforcée de l'OTAN, et nous contribuons tout deux aux missions de police du ciel en mer Baltique. Tous les jours, nos forces aériennes travaillent ensemble afin de protéger notre espace aérien contre toute incursion ou attaque terroriste. En outre, nos marines nationales collaborent étroitement, au niveau bilatéral et au sein de l'OTAN, afin d'assurer la sécurité maritime en Atlantique Nord et dans le Grand Nord. Dès que cela était possible, nous avons également coordonné et mutuellement soutenu nos déploiements maritimes dans le Golfe et en Indopacifique. Nous nous efforçons de développer encore davantage cette coopération.

Il y a dix ans, nous fixions également l'objectif de disposer, au début des années 2020, de la capacité de déployer un groupe aéronaval franco-britannique s'appuyant sur des moyens français et britanniques. Depuis, les navires et forces britanniques ont apporté un soutien régulier aux déploiements du Charles de Gaulle, tandis que la Marine Nationale a soutenu le travail mené par la *Royal Navy* pour maintenir à niveau les compétences et l'expérience opérationnelle des porte-avions britanniques. Nous nous réjouissons que, l'année prochaine et pour la première fois, le *Queen Elizabeth* puisse coopérer avec le Charles de Gaulle, et restons déterminés à atteindre dans ce domaine un niveau inédit de soutien et d'engagement mutuel dans les années à venir.

Parallèlement à notre coopération opérationnelle, nous continuons à travailler étroitement au développement de nouvelles capacités communes. Il y a dix ans, nous sommes convenus d'élaborer une stratégie pour la filière des missiles complexes britannique et française, l'initiative « One Complex Weapons », en vue de faire émerger un maître d'œuvre européen unique et de référence, soutenu par une série de projets communs. Notre coopération dans le domaine des missiles reste au cœur de notre relation en matière d'armement. Des avancées substantielles sont aujourd'hui à souligner :

- le projet conjoint de développement de missiles antinavire Sea Venom² sera prochainement mis en service au Royaume-Uni ;
- en collaboration avec MBDA, nous avons créé, au Royaume-Uni et en France, des Centres d'Excellence communs, portant sur des technologies spécifiques. Conformément au principe de dépendance mutuelle agréé il y a dix ans, ces centres nous permettent de partager l'information plus efficacement et d'améliorer le rendement de notre travail ; et
- nous avons réalisé des progrès significatifs dans le cadre de la phase de conception de notre projet emblématique de Futur Missile Antinavire / Futur Missile de Croisière (FMAN-FMC). Nous nous apprêtons désormais à lancer cet hiver nos processus

² A l'époque **Future Anti-Surface Guided Weapon (heavy) (FASGW(H)) / anti-Navire léger (ANL)**

nationaux respectifs d'examen et d'approbation du projet, en prévision d'une décision début 2021 de lancement de la phase d'évaluation.

- l'ampleur de notre coopération nous permet d'échanger, très en amont, nos feuilles de route et nos besoins opérationnels en matière de missiles, dans le double but d'identifier d'éventuelles synergies et d'analyser la pertinence et l'intérêt financier d'une éventuelle rationalisation de nos portefeuilles de missiles. Les mécanismes d'exportation définis dans l'accord intergouvernemental *One Complex Weapons* ont démontré leur efficacité et des options pour les approfondir encore davantage existent. Considérant l'importance que constitue l'échange de données nationales sensibles, nous renouvelons aujourd'hui notre engagement à résoudre tous les problèmes qui pourraient survenir dans ce domaine compte tenu des impacts que cela pourrait avoir sur la performance, l'efficacité et le coût des programmes.

La pérennité de MBDA en tant que premier missilier européen témoigne globalement de notre succès dans ce domaine. Nous travaillons désormais au développement d'une vision commune, qui posera les bases d'une coopération accrue pour la prochaine décennie.

Notre programme conjoint de guerre des mines navales (*Maritime Mines Counter Measures* - MMCM) a fait des progrès significatifs dans la mise au point d'un système autonome de déminage de premier plan au niveau mondial. Les essais en mer menés sur les côtes françaises et britanniques en 2020 ont démontré la capacité des drones à chasser efficacement les mines sous-marines. **Nous confirmons aujourd'hui que** le contrat de production sera signé au cours du mois de novembre, **en vue d'une livraison des** premières capacités opérationnelles en 2022. Nous continuons également à travailler ensemble au développement de briques technologiques liées au système de combat aérien du futur. Dans la perspective du prochain sommet franco-britannique de 2021, nous réfléchissons également aux autres domaines sur lesquelles nous pourrions travailler ensemble afin d'approfondir notre coopération.

Nous avons également réalisé des progrès dans la mise en œuvre du Traité *Teutates*, signé en 2010, grâce au partage de l'installation nucléaire de Valduc en France, dont l'objectif est de modéliser les performances de nos ogives et matériaux nucléaires pour mieux garantir leur viabilité, leur sécurité et leur sûreté à long terme, avec le soutien d'un Centre de Démonstration Technologique commun situé à Aldermaston.

Dix ans après la signature des traités de *Lancaster House*, nos forces armées sont plus que jamais aptes à opérer ensemble, partout dans le monde, lorsque cela est nécessaire. Nous devons poursuivre ce travail en approfondissant notre partenariat. Nous nous engageons dès lors à tirer parti des progrès réalisés ces dix dernières années pour poursuivre le développement de notre coopération au cours de la prochaine décennie, notamment en vue du sommet franco-britannique de 2021. Dans cette perspective, la France et le Royaume-Uni continueront de se coordonner étroitement, et à tous les niveaux, sur les principales questions internationales de défense et de sécurité. Seule la préservation d'une coopération bilatérale profonde et ambitieuse permettra à nos deux Nations d'apporter une réponse appropriée aux menaces et aux défis actuels et futurs.